



N/Réf. : 17MAX067

Maître d'Ouvrage : DDTM06

Intitulé du projet : Elaboration d'un PPRI sur la commune de Mougins

Lieu de la réunion : Mairie de Mougins

Date de la réunion : 07/11/2018 (14h30)

Date d'établissement du compte-rendu : 08/11/2018

OBJET DE LA RÉUNION :

Réunion de présentation des aléas inondation et des enjeux aux Personnes Publiques Associées (PPA) dans le cadre de la procédure d'élaboration d'un PPRI – Commune de Mougins.

Nom / Rôle ¹	Société / organisme / collectivité / unité	Présent	Excusé	Absent	Diffus.	Téléphone	Fax	E-mail
LOPINTO Guy, Adjoint urbanisme	Ville de Mougins	X			X			guy.lopinto@wanadoo.fr
LATY Eric, DST	Ville de Mougins	X			X			elaty@villedemougins.com
WEBER Guillaume	Ville de Mougins	X			X			gweber@villedemougins.com
ZERBINI Françoise	Ville de Mougins	X			X			fzerbini@villedemougins.com
ESTIMBRE Laurence	CACPL	X			X			laurence.estimbre@cannespaysdelerins.fr
ZAVATTERO Elodie	CACPL	X			X	06 51 44 78 02		elodie.zavattero@cannespaysdelerins.fr
COMBE Audrey	SMIAGE	X			X	04 89 08 96 74		a.combe@smiage.fr
VIANNES Quentin	CCI NCA	X			X			quentin.viannes@cote-azur.cci.fr
BORSU Mathias	DDTM06	X			X			mathias.borsu@alpes-maritimes.gouv.fr
MOLINIER Fabrice	DDTM06	X			X	04 93 72 75 18		fabrice.molinier@alpes-maritimes.gouv.fr
CASTILLON Olivier	DDTM06	X			X			olivier.castillon@alpes-maritimes.gouv.fr
MONACO Mathieu	SUEZ			X	X	04 42 93 65 10		mathieu.monaco@suez.com
ROPERT Matthieu	SUEZ			X		04 42 93 65 10		matthieu.ropert@suez.com
DECONNINCK Aurélien	SUEZ	X			X	04 42 93 65 10		aurelien.deconninck@suez.com
GUITTON Joel	EGIS	X			X			joel.guitton@egis.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

La réunion s'appuie sur la carte provisoire des hauteurs d'eau, des aléas inondation et des enjeux sur la commune

¹ Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire...

établie par EGIS. Les points abordés lors de cette réunion sont les suivants :

En introduction M. BORSU et M. MOLINIER informent les PPA que :

- La prescription du PPRI a pour origine l'évènement du 03 octobre 2015 et date de fin 2017 ;
- Le marché attribué à SUEZ/EGIS concerne 6 communes dans une logique de bassin versant ;
- La présente réunion constitue une étape intermédiaire et a pour objet la présentation de la carte d'aléa inondation et de la carte des enjeux et n'a pas pour vocation à présenter le zonage réglementaire ;
- Qu'une réunion entre le Préfet, M. CASTEL et M. MOLINIER s'est déroulée la veille au soir sur la validation du futur règlement du PPRI. Les deux grands axes de ce règlement concernent une évolution du territoire vers une réduction de la vulnérabilité et une volonté de ne pas ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation dans les ZPPU qui constituent les dernières zones d'expansion existantes. Ces grands principes sont issus de la doctrine nationale.

M. MOLINIER rappelle que la liste des PPA figure dans l'arrêté de prescription du PPRI. Certains organismes comme le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture et le CRPF ne sont pas représentés lors de la réunion.

Sur la détermination des enjeux, M. MOLINIER précise qu'il s'agit d'une étape importante qui va conditionner le futur zonage.

M. MOLINIER précise que la cartographie des enjeux se fait à l'instant T, elle n'a pas pour objet de prendre en compte les projets futurs. Toutefois, si certains projets ont déjà été validés, ou sont considérés comme « matures », ils peuvent être pris en compte dès à présent.

L'objectif du règlement, qui a été validé la veille par le Préfet, est d'adapter les règles en fonction du contexte urbain, pour un même type d'aléa. L'objectif n'est pas de « vitrifier » le territoire.

M. MOLINIER présente la grille de croisement aléas/enjeux :

- Dans les Autres Zones Urbanisées (AZU), la zone rouge en cas d'aléa fort et la zone bleue en cas d'aléa faible ou modéré est identique aux PPRI existants.
- En Centre Urbain (CU), l'objectif n'est pas de figer les choses, en permettant le renouvellement urbain (règles plus souples). La problématique concerne l'insertion des projets dans le bâti existant ; il existera donc des dérogations sur la cote d'implantation du premier plancher. Dans le cas de projets de démolition/reconstruction, la prise en compte du risque devra faire partie intégrante du projet.
- En Zone Peu ou Pas Urbanisée (ZPPU), l'objectif est d'éviter l'ouverture de nouveaux secteurs à l'urbanisation. Les activités possibles sous conditions seront principalement les terrains de sport et loisirs de plein air ainsi que l'activité agricole.

Les parkings souterrains ne seront autorisés que dans les Centres Urbains en zones d'aléa faible à modéré et devront être placés au-dessus de la cote des PHE.

M. MOLINIER précise que le PPRI vaut servitude d'utilité publique, il s'impose donc aux autres documents réglementant l'urbanisme (PLU, SCOT).

Les questions posées lors de la réunion sont les suivantes :

- Pourquoi certains axes d'écoulement (voiries) sur lesquels se produisent des phénomènes de ruissellement sont cartographiés alors que le PPRI concerne le débordement de vallons ou cours d'eau (par exemple Avenue de la Plaine) ? M. MOLINIER demande à EGIS d'apporter une réponse à la commune.

Pourquoi la pénétrante et l'A8 ne sont pas cartographiées avec un aléa ?

- La commune fait part de la difficulté de répondre aux riverains sur la cartographie des aléas produite. M. MOLINIER répond que les cartographies doivent être jointes au registre de concertation. Toutes les remarques émises par les administrés seront étudiées et une réponse sera apportée. Le but étant de régler les litiges préalablement à la réalisation de l'enquête publique.

- M. VIANNES fait remarquer que le secteur de la Plaine n'était pas cartographié au PAC. M. MOLINIER répond que le PPRI est sur certains secteurs élaboré en dehors des zones du PAC car un risque a été identifié.

- M. LOPINTO fait remarquer que l'interdiction des sous-sols en dehors des zones classées en aléa faible à modéré en CU remet en cause certains projets de développement urbain de la commune, comme celui le long de l'Avenue du Maréchal Juin.

- M. WEBER fait remarquer que l'interdiction des sous-sols va entraîner de l'imperméabilisation supplémentaire car les parkings seront réalisés en aérien.

M. CASTILLON précise que la commune dispose d'un mois à compter de la réunion pour fournir ses observations sur la cartographie des enjeux aléas et la cartographie des enjeux.

Le projet de règlement sera transmis à la commune la semaine prochaine. Un délai de trois semaines sera laissé pour faire remonter des remarques.

Une réunion de présentation du règlement par Communauté d'Agglomération sera réalisée courant décembre.

Une réunion des PPA pour la présentation du règlement et du zonage réglementaire se déroulera au printemps 2019.

L'enquête publique sera probablement réalisée à l'automne 2019 pour une approbation du PPRI fin 2019.

M. MOLINIER demande à la commune de mettre les cartographies remises en séance à la disposition du public. Les cartographies seront également mises en ligne sur le site internet de la Préfecture.

M. CASTILLON précise que la nouvelle cartographie doit être utilisée pour l'instruction des permis de construire dès à présent.

Elaboration d'un PPRI – Commune de Mougins

Réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) :

Présentation des aléas inondation
Présentation des enjeux



Ordre du jour : Présentation des aléas & des enjeux



- 01 | Contexte et objectifs de la démarche PPRI
- 02 | Evènement du 3 octobre 2015
- 03 | Méthodologie et résultats de l'analyse hydrologique
- 04 | Méthodologie et résultats de l'analyse hydraulique
- 05 | Méthodologie de détermination des enjeux
- 06 | Suites de la démarche

01 | Contexte et objectifs de la démarche PPRI

31



01 | Contexte et objectifs de la démarche PPRI



Contexte d'élaboration du PPRI

- L'évènement marquant du 3 octobre 2015
- Définir la connaissance du risque inondation
- Définir les débits de référence

Objectifs

- Caractériser le fonctionnement des bassins versants et déterminer les débits de référence
- Cartographier l'aléa inondation
- Produire un zonage réglementaire et son règlement associé





01 | Contexte et objectifs de la démarche PPRi



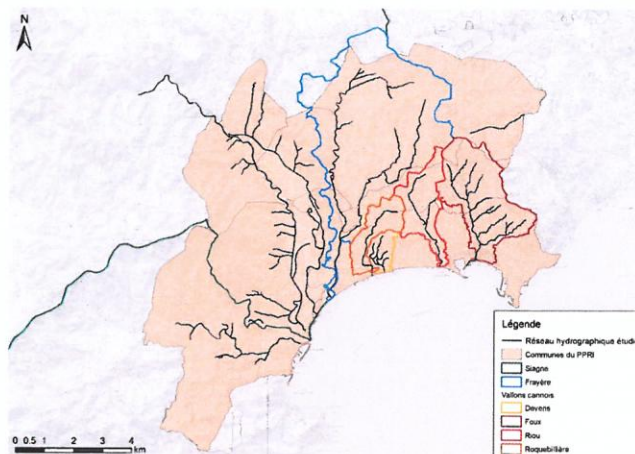
Secteur d'étude

- Révision du PPRi sur 4 communes
- Elaboration d'un PPRi sur 2 communes
- 3 bassins versants principaux :
 - La Siagne et ses affluents
 - La Frayère
 - Les vallons cannois (Roquebilière, Devens, Riou et Foux)

Prescription du PPRi à l'échelle communale

Evènements étudiés

- Evènement du 3 octobre 2015
- Evènements statistiques : 10, 30, 100 et 1000 ans

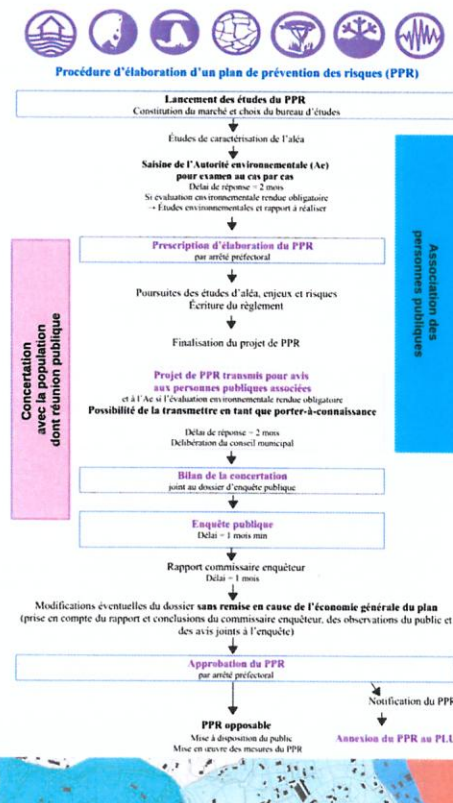


5 | Elaboration d'un PPRi sur la commune de Mougins



01 | Contexte et objectifs de la démarche PPRi

Avancement de la démarche



6 | Elaboration d'un PPRi sur la commune de Mougins

02 | Evènement du 3 octobre 2015

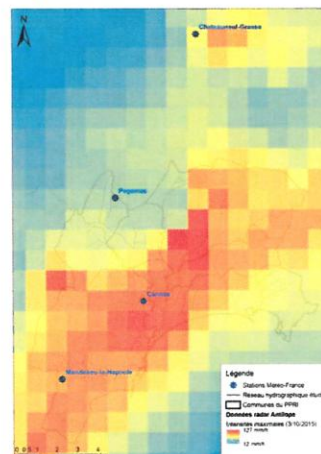
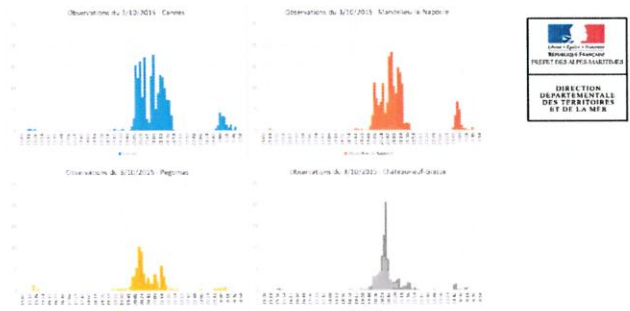
71



02 | Evènement du 3 octobre 2015

Données météorologiques

- Données pluviométriques Météo-France (6 min)
- Récupération des données au niveau de 4 stations : Cannes, Mandelieu-la-Napoule, Pégomas et Châteauneuf-Grasse
- Variations importantes entre les stations
- Aussi bien sur la durée de l'évènement, que sur le cumul de pluie et l'intensité
- Données d'intensité radar Antilope (1h, 1 km²)
- Un évènement très localisé sur la frange littorale
- Un axe sud-ouest/nord-est
- « Peu » de précipitations sur certains secteurs (comme par exemple l'amont de la Siagne, l'est de la commune de Cannes, l'amont de la Petite Frayère)



8 | Elaboration d'un PPRI sur la commune de Mougins





02 | Evènement du 3 octobre 2015



Débits estimés

- Programme de recherche HyMeX
- Débits pseudo-spécifiques
 - Débit de pointe / Superficie du bassin $\times 0,8$
 - Constitue la donnée de base du calage de la phase d'hydrologie
- Données utilisées
 - Vallon de la Théoulière
 - Petite et Grande Frayère
 - Roquebillière
- Environ $19 \text{ m}^3/\text{s}/\text{km}^{1,6}$
 - Petite Frayère, moitié moins

Bassins versants & Cours d'eau	Lieu de l'estimation	Surf. amont (km ²)	Débits de pointe en m ³ /s			Op/S (m ³ /s)/km ²	Op/S*0,8 (m ³ /s)/km ^{1,6}
			OpMin	Op	OpMax		
BV de la Rague							
La Rague	Théoule hangar à bateaux	1,3	9	12	15	6,9	9,5
La Rague	Théoule aval	2,1	20	24	29	11,5	13,4
BV Riou de l'Argentière							
Le Riou de l'Argentière	avant la confluence avec le ruisseau du Grand Cabrol	9,0	33	40	46	4,5	6,9
Le Riou de l'Argentière	amont confluence avec vallon de Saint Jean	20,7	100	120	140	5,8	10,6
Le Riou de l'Argentière	aval confluence avec vallon de Saint Jean	29,0	190	230	270	7,9	15,6
Affluents du Riou de l'Ar.							
Vallon du Grand Cabrol	avant la confluence avec le Riou de l'Argentière	4,4	26	33	40	7,6	10,2
Vallon de Saint Jean	amont pont St Jean, amont confluence Vallon des 3 Termes	5,6	50	65	80	11,6	16,3
Vallon de Saint Jean	RD 5007, environ 75 m en amont du pont, aval de la villa	7,9	65	95	125	12,1	18,3
Vallon de Saint Jean	RD6007, environ 30 m en aval du pont Saint Jean	8,0	75	95	115	11,9	18,1
Vallon de Saint Jean	Limite Fréjus-Mandelieu, amont confluence avec Argentière	8,1	70	95	120	11,8	17,9
Vallon de Maure Vieil	Mandelieu, Pont Sarrazin	1,9	18	23	28	12,3	14,0
Vallon de Maure Vieil	Mandelieu, domaine de Maure Vieil	2,4	25	38	50	15,8	18,8
Vallon du Maupas	Mandelieu, ligne droite amont de la carrière	3,7	35	45	55	12,3	15,9
BV de la Siagne							
Vallon de la Théoulière	Mandelieu la Napoule, Domaine du Grand Duc	1,4	20	25	30	18,2	19,4
BV de la Grande Frayère							
La Grande Frayère	Mougins, La Borde	7,7	70	90	115	11,7	17,6
La Grande Frayère	Le Cannet, amont A8, aval locaux SIFRO	9,0	90	115	140	12,8	19,9
La Grande Frayère	Cannes, stade Coubertin	21,4	75	95	115	4,4	8,2
Affluent							
La Petite Frayère	Cannes, Ranquin - Terrain de Foot	10,3	45	65	80	6,3	10,1
La Petite Frayère	Cannes, Ranquin - Pont à l'amont du collège	10,5	55	68	80	6,6	10,3
BV Roquebillière							
Vallon de Roquebillière	Cannes	1,3	20	24	28	18,3	19,3

9 | Elaboration d'un PPRI sur la commune de Mougins



03 | Méthodologie et résultats de l'analyse hydrologique



03 | Méthodologie et résultats de l'analyse hydrologique



Modélisation hydrologique

→ Déterminer le débit de la crue de référence

○ Rappel de la doctrine PPRI

- La crue de référence prise en compte est soit la crue centennale, soit l'évènement historique lorsque celui-ci est supérieur à la crue centennale
- Pour rappel une crue dite centennale est une crue qui a 1 chance sur 100 de se produire chaque année

○ Spatialisation de la pluie historique (2015)

- Définir une pluie par bassin versant représentative de l'évènement réel sur base des données présentées précédemment

○ Construction des pluies de projet statistiques

- Définir la pluie statistique centennale

11 | Elaboration d'un PPRI sur la commune de Mougins



03 | Méthodologie et résultats de l'analyse hydrologique



○ Définition de la crue de référence

- Définir la crue de référence par comparaison entre le débit de la crue de 2015 et le débit de la crue centennale théorique
- Débit défini par modélisation hydrologique (passage de la pluie au débit) à partir des caractéristiques physiques, d'occupation du sol et de la nature du sous-sol

○ Evènement de référence sur Mougins

- Cours d'eau concernés : la Petite et la Grande Frayère et leurs affluents, le Ferrandou (bassin versant de la Brague)

→ Pour l'ensemble des cours d'eau de la commune, l'évènement de référence est la crue de 2015

12 | Elaboration d'un PPRI sur la commune de Mougins



04 | Méthodologie et résultats de l'analyse hydraulique

13 |



04 | Méthodologie et résultats de l'analyse hydraulique



Modélisation hydraulique

→ Déterminer la dynamique des écoulements, les hauteurs d'eau et les vitesses pour l'évènement de référence

○ Construction des modèles hydrauliques 1D et 2D

- En lit mineur : profils en travers et ouvrages hydrauliques levés dans le cadre de la révision du PPRI / du schéma pluvial
- En lit majeur : données LIDAR existantes sur le secteur d'étude
- Données relatives aux réseaux pluviaux

○ Calage des modèles

- Injection des débits calculés lors de l'analyse hydrologique
- Calage sur les données Plus Hautes Eaux pour les cours d'eau dont l'évènement de référence est celui de 2015
- Phase d'aller/retour hydrologie/hydraulique pour le calage



04 | Méthodologie et résultats de l'analyse hydraulique

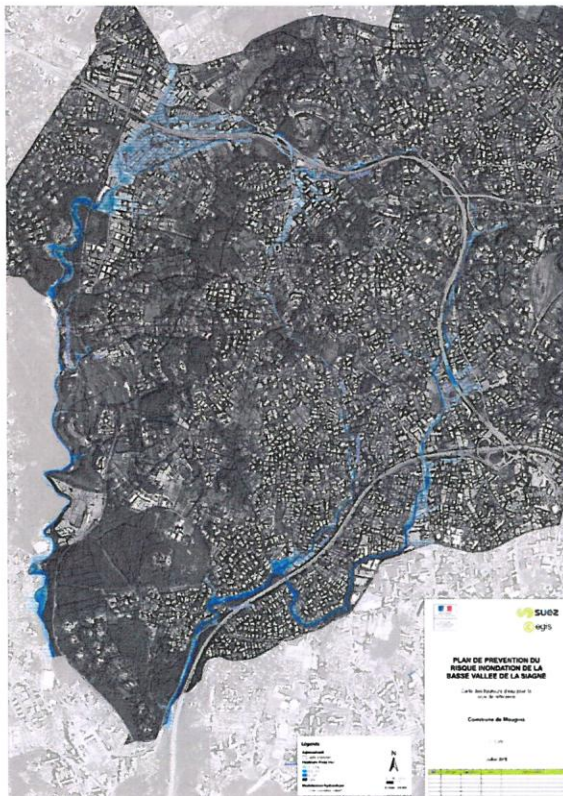


Modélisation hydraulique

Résultats

- Présentation sous forme de cartographie des hauteurs d'eau et vitesses d'écoulement
- Réalisation des cartographies d'aléas par croisement hauteurs et vitesses

15 | Elaboration d'un PPRI sur la commune de Mougins



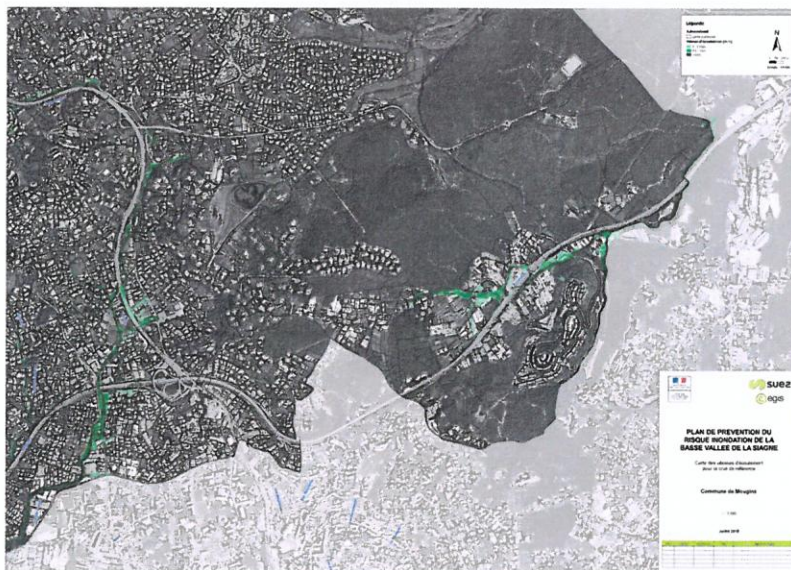
analyse hydraulique



Handwritten signature or mark.



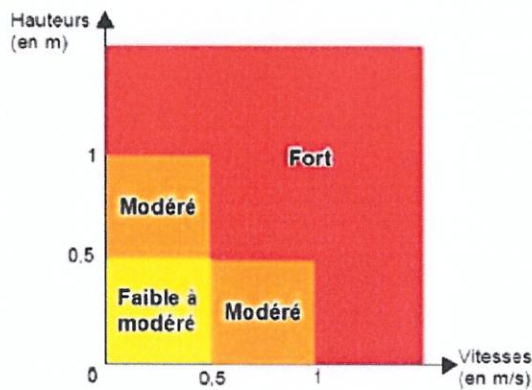
analyse hydraulique



04 | Méthodologie et résultats de l'analyse hydraulique

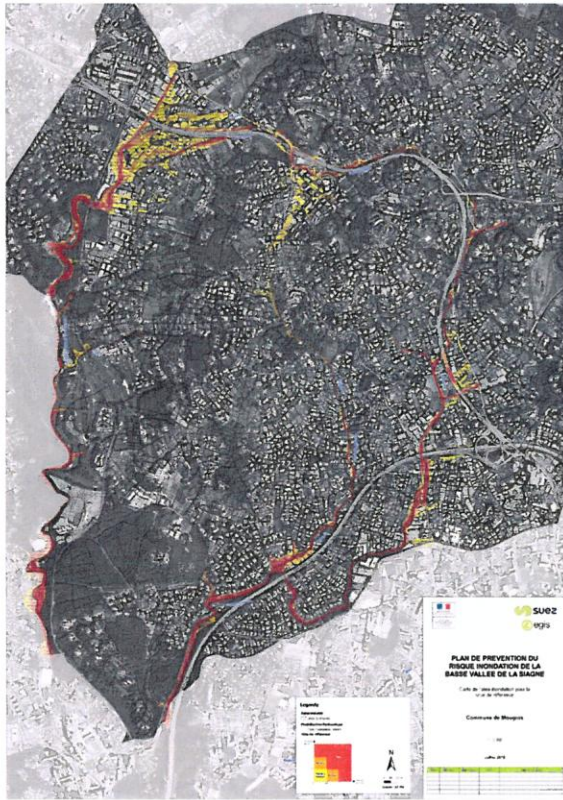


Grille de croisement hauteurs/vitesses

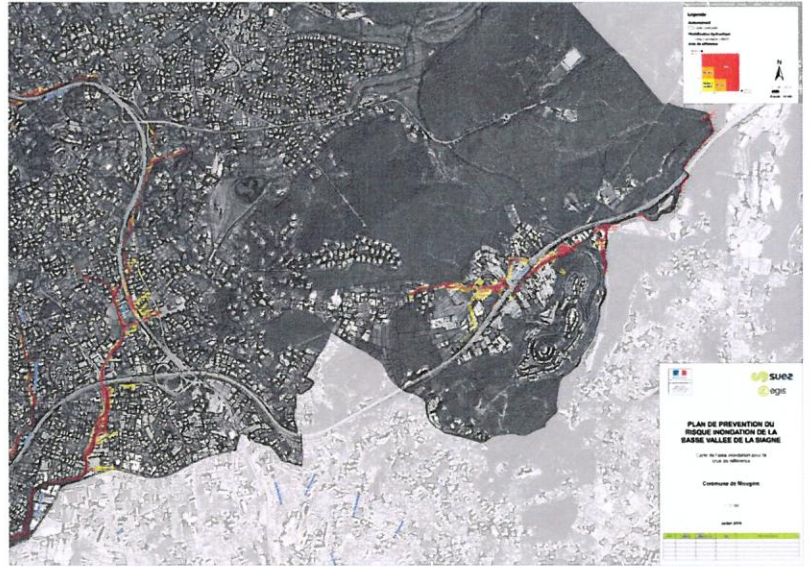


Sur les cartographies, mention des cotes de PHE avec un pas de 25 m ce qui facilitera l'instruction des permis de construire





analyse hydraulique



05 | Méthodologie de détermination des enjeux

06 | Suites de la démarche

23 |



06 | Suites de la démarche



Prochaines échéances

- Un délai de 1 mois jusqu'au 15 septembre a été laissé à la commune pour formuler ses remarques sur la cartographie des enjeux
- Délai de 1 mois pour formuler vos observations sur les cartes de hauteurs d'eau, vitesses découlement et aléas remises à la commune lors de la présentation des cartes le 06 septembre
- Une fois ces cartes validées, croisement avec les cartes d'enjeux pour production du zonage réglementaire
- En parallèle, travail de la DDTM06 sur le futur règlement du PPRI
- Le zonage réglementaire et le règlement associé vous seront présentés lors d'une réunion spécifique qui interviendra en novembre/décembre 2018





06 | Suites de la démarche

Future grille du zonage réglementaire

	Centres Urbains (CU)	Autres Zones Urbanisées (AZU)	Zones Peu ou Pas Urbanisées (ZPPU)
Aléa fort	Renouvellement urbain	Rouge	Rouge
Aléa faible ou modéré	Bleu sous conditions	Bleu sous conditions	Rouge

Objectifs :

- Permettre le renouvellement urbain dans les Centres Urbains en aléa fort
- Permettre la création d'un niveau refuge de superficie limitée au niveau des constructions en zone rouge lorsqu'elles en sont dépourvues
- Interdire toute nouvelle construction dans les ZPPU (maintien des champs d'expansion)

25 | Elaboration d'un PPRI sur la commune de Mougins



Merci de votre attention



